

# Règlement intérieur Externat

## Préambule :

Esprit prépa se veut un pôle d'excellence scientifique, culturel et social. Les critères de recrutement des élèves s'appuient sur les résultats des 3 dernières années avant le bac, les résultats du bac et sur un entretien devant une commission d'admission qui a pour objectif de détecter chez les jeunes les compétences scientifiques, linguistiques et culturelles ainsi que les prédispositions à aller de l'avant pour atteindre l'objectif visé par l'équipe d'Esprit prépa à savoir **L'EXCELLENCE**.

Esprit prépa tient à instaurer dans l'établissement un climat de solidarité, de compréhension, de rigueur, d'autodiscipline et essentiellement de **respect de la liberté de chacun et du respect du travail** afin de garantir la réussite de tous.

Ce Règlement intérieur a pour but de tracer une ligne de conduite qu'il est impérieux de respecter afin de réaliser les objectifs que nous tenons à atteindre :

- La bonne marche de l'établissement
- Le développement d'une vie scolaire équilibrée et ouverte.
- La préparation des jeunes à une vie d'adulte conscient et responsable

***La collaboration des familles et l'implication des élèves sont indispensables.***

## I- Rentrée Organisation des études vacances scolaires :

La rentrée scolaire est fixée au 03/09/2011.

**Organisation des études :** décret n°1478 du 15/08/1992

Ce décret organise les étapes préparatoires au concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs :

- Deux années d'études : 1<sup>ère</sup> année Math sup, 2<sup>ème</sup> année Math spé
- L'élève n'est pas autorisé à redoubler en 1<sup>ère</sup> année
- Le conseil de classe peut autoriser **exceptionnellement** un élève de 2<sup>ème</sup> année à redoubler
- Le système adopté est celui du contrôle continu

**A la fin de l'année, le conseil des classes désigne les élèves qu'il juge suffisamment disposés à passer en 2<sup>ème</sup> année MP ou MP\* en fonction de leur capacité et de leur compétence.**

**Le conseil étant souverain, la décision est sans appel.**

**Des élèves d' MP peuvent rejoindre la classe MP\* à la fin du mois d'octobre si leurs professeurs les en jugent capables au vu des efforts fournis et des résultats obtenus.**

## II- Assiduité :

Les élèves sont tenus au devoir d'assiduité et doivent :

Assister obligatoirement à tous les cours. Toute absence pour tout autre motif que la maladie justifiée par un certificat médical sera considérée comme injustifiée et sanctionnée par un avertissement . 3 avertissements entraînent la parution devant le conseil de discipline.

**- Les absences, justifiées ou injustifiées ne doivent en aucun cas dépasser les 10 absences seuil au-delà duquel l'élève peut être exclu de l'établissement.**

- Arriver à l'heure, les retards sont intolérables et motivent une exclusion de cours inscrite sur le dossier et sanctionnée par un avertissement en cas de récidive.

- Participer activement sans aucune réserve à toute activité organisée par les enseignants dans et hors de l'établissement

- Etre régulièrement à jour.

Des « office hours » seront assurés par les enseignants. Ils serviront aux élèves désireux d'approfondir une question ou d'élucider une difficulté après s'être inscrits auprès de la scolarité

pour prendre contact avec leurs professeurs (il ne s'agit nullement de cours de soutien).

#### - Carte scolaire :

Chaque élève recevra une carte scolaire. Il doit avoir cette carte en permanence avec lui notamment à l'entrée et à la sortie de l'établissement, au restaurant et à la bibliothèque.

### **III- Fonctionnement de l'externat :**

Durant la journée et jusqu'au dîner, les élèves sont soit en cours, soit en salle d'étude soit à la bibliothèque sachant que :

- Une étude surveillée se tient de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h30 entre les séances de cours, de Kholles et d'office-hours.
- Les demi-pensionnaires quittent l'établissement à 19h30

### **IV- Bibliothèque :**

La présentation de la carte est nécessaire pour l'accès à la bibliothèque